

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 4 juin 2019, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2019-06-109

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-110

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance du 7 mai 2019;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 30 avril 2019.

Rapport des faits saillants du rapport financier 2018 présenté par M. le Maire.

2019-06-111

Diffusion du rapport des faits saillants

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le rapport des faits saillants du rapport du vérificateur externe soit diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal et disponible gratuitement, sur demande, en format papier au bureau de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne avoir assisté à la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David le 21 mai dernier au cours de laquelle il a été indiqué que les compresseurs du Centre récréatif avaient fonctionné 546 heures de moins que l'an dernier, et ce, en raison de la modification du type d'éclairage de la section patinoire qui dégage beaucoup moins de chaleur. Elle souligne également que la dépense en propane pour le Centre récréatif a aussi diminué d'environ 2 000 \$. Elle précise que l'assemblée générale annuelle de l'Association des Loisirs se tiendra le 18

juin prochain. Elle poursuit son intervention en mentionnant qu'elle a assisté à l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO de la Montérégie le 22 mai dernier, en compagnie de la responsable de la bibliothèque municipale. Il a été annoncé lors de cette rencontre que l'augmentation annuelle de la contribution sera de 0,07\$ per capita ce qui nous amène à un montant de 4,89\$ par habitant pour les municipalités de 5000 habitants et moins. Les municipalités de plus de 5000 habitants auront droit à une augmentation de 0,09 \$ per capita.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne avoir participé à la distribution de compost dans le cadre de la Journée de l'Arbre qui s'est déroulée le 25 mai dernier. Il est d'avis que les travaux de revêtement bitumineux ont été effectués trop hâtivement par la compagnie Sintra et déplore le fait qu'il n'est pas été mis au courant de la réalisation de ces travaux. Le maire lui mentionne que des vérifications ont été faites auprès de l'ingénieur au dossier et que ce dernier ne voit pas de problématique en lien avec la période où les travaux ont été réalisés compte tenu de leur nature. Le conseiller décrit brièvement les endroits où les indicateurs de vitesse seront installés à trois endroits de la municipalité, sur le rang de la Rivière-David, sur le rang Sainte-Cécile et sur le 2<sup>e</sup> Rang. Il précise également que des feux clignotants seront installés sur la rue de la Rivière-David aux limites du terrain de l'école, et ce, dès que le problème en lien avec la recharge des feux aura été résolu par le fournisseur.

La conseillère Linda Cournoyer fait le suivi de la rencontre du Comité régional de la Famille de la MRC de Pierre-De Saurel qui s'est tenue le 23 mai dernier au cours de laquelle il a été annoncé que le mandat de la travailleuse de milieu est prolongé pour une période indéterminée par un organisme externe. Le comité a aussi reçu une réponse affirmative pour la mise en place d'un Plan de développement social. Le comité a également amorcé la révision de la démarche MADA qui se poursuivra à l'automne; elle précise que la coordonnatrice de la MRC responsable de ce dossier, qui doit partir en congé de maternité en juin, mettra tout en place pour que sa remplaçante puisse appuyer le comité dans cette révision. Elle précise également avoir transmis aux élus un document qui énonce les éléments qui doivent être présents pour intéresser les jeunes à demeurer ou à venir demeurer sur le territoire d'une municipalité.

Le conseiller Robert Émond mentionne avoir assisté à la réunion de l'Association des Loisirs le 21 mai dernier ainsi qu'à une rencontre du Comité de la salle de l'Âge d'Or avec l'architecte au dossier en ce 4 juin. Il termine en soulignant qu'il a participé au grand ménage du Parc Jonathan-Wurtèle et des abords du cimetière lors de la fin de semaine du 25 mai dernier en compagnie du conseiller Pier-Yves Chapdelaine.

Le conseiller Stéphane Mélançon souligne que le Comité d'embellissement a tenue une réunion le 8 mai dernier au cours de laquelle il y a eu des changements au sein du conseil. Mme Denise Potvin a été nommée présidente, elle remplace M. Dominique Cadotte, M. Alain Leblanc a été élu vice-président en remplacement de Mme Michelle Bisailon. M. Robert Émond est demeuré secrétaire. Il précise que le ménage des plates-bandes a été fait le 25 mai dernier et que la plantation des fleurs se fera le 8 juin prochain et lance un appel à ceux qui veulent donner du temps pour cette opération. Il souligne que les réparations requises au système d'irrigation sous la responsabilité du Comité ont été effectuées par le fournisseur et que ce dernier devrait procéder prochainement à l'installation d'un système dans l'aménagement paysager de l'hôtel de ville. En ce qui concerne l'organisme ComUnité, il mentionne qu'il a surtout été question de l'organisation des festivités de la Fête nationale lors de la dernière réunion. Il souligne que tout est maintenant coordonné et énonce brièvement les différents éléments qui composeront cette activité.

M. le Maire mentionne que les membres du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel ont fait une sortie concernant les services offerts à l'Hôtel-Dieu de Sorel. Il souligne que la rencontre qu'ils souhaitaient avoir avec les dirigeants concernés n'a pu avoir lieu, et ce, probablement en raison d'une fuite d'informations qui a conduit à l'annulation de la rencontre prévue. Il a donc été décidé de tenir une conférence de presse pour dénoncer le fait que plusieurs services sont maintenant offerts par les biais des hôpitaux Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe et Pierre-Boucher de Longueuil suite à la réforme Barrette. Il souligne qu'une résolution visant à demander une rencontre avec la ministre de la Santé et des Services sociaux pour discuter de ce dossier a été adoptée par la MRC de Pierre-De Saurel et que cette même résolution sera adoptée par l'ensemble des municipalités de son territoire. Il mentionne aussi avoir assisté à une rencontre du Comité chargé de surveiller les puits installés il y a quelques années lors d'opérations d'exploration en lien avec le gaz de schiste. Il décrit la composition dudit comité qui doit se réunir annuellement et décrit brièvement les travaux qui seront réalisés prochainement sur le seul puits présent sur le territoire de Saint-David. Il termine en mentionnant que les véhicules affectés aux travaux du puits de Saint-David circuleront par le chemin Boniface et demande que l'état actuel du chemin soit bien documenté.

#### Paiement des comptes

2019-06-112

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus dans cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 128 069,08 \$ et de comptes payés pour un montant de 50 579,79 \$. Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de juin 2019.

2019-06-113

#### Congrès 2019 de la Fédération Québécoise des Municipalités

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription et de participation du maire ou de son remplaçant au Congrès 2019 de la Fédération Québécoise des Municipalités, le tout conformément à la réglementation en vigueur, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-110-00-310 et 02-110-00-346.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-114

#### Renouvellement pour l'assurance collective des employés

Considérant que BFL CANADA services conseils inc. (**BFL SCT**) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de Saint-David;

Considérant que **BFL SCI** confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (La Capitale), pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020, sont justifiées;

Considérant que **BFL SCI** indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

Considérant que le contrat actuel avec l'assureur se termine le 30 septembre 2019;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité et qu'ils jugent opportun de les accepter;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu :

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par La Capitale concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de Saint-David pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 30 septembre 2019.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin de **BFL SCI**.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-115

Demande présentée dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020

Considérant que la municipalité envisage d'apporter des modifications à l'espace cuisine de l'immeuble du 33, rue Principale;

Considérant que le réaménagement souhaité permettra l'organisation d'activités s'adressant aux aînés;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise la présentation du projet *La cuisine des générations* dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020, s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet et désigne la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-116

Modification de l'entente relative à un service en matière d'inspection et prévoyant la fourniture de services

Considérant que la Municipalité de Saint-David ainsi que les municipalités du Village de Massueville et de Sainte-Victoire-de-Sorel ont conclu en 2016 une entente relative à un service en matière d'inspection et prévoyant la fourniture de services;

Considérant que la Municipalité de Saint-David voit à la réalisation de l'objet de l'entente et prend les moyens nécessaires à cette fin;

Considérant que l'entente conclue en 2016 ne prévoit pas de frais de gestion pour couvrir les dépenses d'opération et d'administration de la Municipalité de Saint-David;

Considérant que ce Conseil est d'avis que les dépenses d'opération et d'administration de ladite entente doivent être assumées par l'ensemble des municipalités parties à l'entente;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu par ce Conseil :

- de transmettre une demande de modification de ladite entente aux municipalités du Village de Massueville et de Sainte-Victoire-de-Sorel afin d'y inclure des frais de gestion de 5% pour couvrir les dépenses d'opération et d'administration de la Municipalité de Saint-David,
- de préparer un projet d'entente relative à un service en matière d'inspection et prévoyant la fourniture de services qui prévoit des frais de gestion et reconduit l'ensemble des conditions de l'entente entrée en vigueur le 8 janvier 2016 ,
- de mandater le maire et la directrice générale pour siéger sur le comité relatif à l'entente qui a comme responsabilité de faire des recommandations sur toute question relative à l'entente;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-117

Changement de cabinet d'avocats pour les services juridiques

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu par ce Conseil d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-118

Inscription de la directrice générale à une formation de l'ADMQ

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription au montant de 316 \$ plus taxes ainsi que les frais de participation de la directrice générale à la formation *Les ressources humaines, un casse-tête? Les meilleurs outils et pratiques pour s'y démêler* offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec le 23 octobre prochain à Drummondville, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-310 et 02-130-00-454.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-119

Demande concernant la réduction de l'offre de services de santé dans la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant que depuis la réforme du système de santé 2015, l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel voit menacée sa capacité à offrir l'accès à des soins de santé pour la population de sa région;

Considérant que la fusion forcée des services et de la gouvernance des hôpitaux Pierre-Boucher, Honoré-Mercier et Hôtel-Dieu de Sorel s'est traduite par un effritement des ressources, des équipements et des spécialités médicales à notre hôpital;

Considérant que l'attribution des ressources en soins spécialisés et en équipements de diagnostics se fait à l'avantage des hôpitaux Pierre-Boucher et Honoré-Mercier, au détriment de celui de Sorel-Tracy;

Considérant que les récentes embauches de directeurs-adjoints sont des postes sans aucun pouvoir décisionnel et que leur mandat est de faciliter un exode obligatoire des patients de Sorel-Tracy vers Longueuil et Saint-Hyacinthe, s'ils veulent recevoir les soins de santé spécialisés qu'ils nécessitent;

Considérant que l'absence d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) oblige les patients de notre région, qui ont présentement besoin de subir ce type d'examens, à être dirigés vers Saint-Hyacinthe ou Longueuil, à plus de 60 km de Sorel-Tracy;

Considérant qu'il n'y a pas de services de transport en commun entre Sorel-Tracy et Saint-Hyacinthe et que la distance représente bien souvent un obstacle majeur à l'accessibilité pour de nombreux patients âgés et/ou défavorisés;

Considérant que l'acquisition d'un appareil d'IRM à l'Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel permettrait d'améliorer l'accès aux soins de santé et constituerait un incitatif majeur pour le recrutement de la relève médicale;

Considérant qu'en cas d'urgence, les médecins de Sorel-Tracy doivent recourir au scanner, puisqu'il n'y a pas d'IRM, exposant ainsi les patients à des doses de radiation qui auraient pu être évitées avec l'IRM;

Considérant que la direction du CISSS Montérégie Est (CISSSME) nous dit être d'avis qu'elle ne veut pas obliger les médecins à aller à Sorel-Tracy et qu'elle agit ainsi de façon contraire à ce que la loi exige;

Considérant que la mobilisation de notre région pour l'obtention d'un bronchoscope en 2017 a démontré qu'il est nécessaire d'avoir certains équipements spécialisés pour attirer des médecins spécialistes;

Considérant que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel est persuadé que plusieurs médecins choisiront la région, pour autant que le CISSSME ne vienne pas volontairement entraver les efforts des professionnels en santé et des citoyens pour les recruter;

Considérant que le lien de confiance entre la direction du CISSSME et la population de la MRC de Pierre-De Saurel est altéré;

Considérant que l'accès à une offre de services de santé de proximité est une condition essentielle à l'occupation du territoire et au dynamisme des régions du Québec;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu :

Que ce Conseil donne son appui au Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel qui :

- sollicite une rencontre avec la ministre de la Santé et des Services sociaux afin d'obtenir les raisons qui motivent le gouvernement à réduire l'offre de services de santé dans la MRC;
- demande à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, de prendre les dispositions nécessaires pour :
  - octroyer la gouvernance locale à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel pour l'embauche de médecins généralistes et spécialistes;
  - prendre en compte, dans les prises de décisions du CISSSME concernant l'offre de services de santé à l'Hôtel-Dieu de Sorel, les particularités de notre localisation et de notre profil sociodémographique, incluant l'absence de transport en commun vers Saint-Hyacinthe et les grandes limitations du transport adapté vers Longueuil;
  - octroyer un appareil IRM pour l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, au député provincial de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, ainsi qu'à la présidente-directrice générale du CISSSME, Mme Louise Potvin.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

#### Don à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel

2018-06-120

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un don de 150 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-121

#### Fin du protocole d'entente intermunicipale relatif à la fourniture de services de prévention

Considérant le protocole d'entente intermunicipale relatif à la fourniture de services de prévention conclu avec la Ville de Sorel-Tracy entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

Considérant que cette entente d'une durée d'un an prend fin le 31 décembre 2019;

Considérant qu'un technicien en prévention incendie s'est joint au Service de sécurité incendie de Saint-David;

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil informe la Ville de Sorel-Tracy que la Municipalité de Saint-David ne prévoit pas faire appel à ses services de prévention à compter de l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-122

#### Aliénation du camion-citerne Ford 1978 du Service de sécurité incendie

Considérant la demande d'offres pour l'aliénation du camion-citerne Ford 1978 publicisée par le biais d'une annonce dans l'édition printanière 2019 du journal municipal *La Gazette de Saint-David*;

Considérant qu'une seule offre a été présentée;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accepte l'offre présentée par M. George Samson d'Autodrome BSL, au montant de 2 900 \$ plus taxes, pour l'achat du camion-citerne Ford 1978 en précisant que le véhicule est vendu sans garantie. Il est également résolu de désigner la directrice générale pour signer tout document en lien avec ladite transaction.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-123

Demande d'autorisation relative à des feux d'artifice

Considérant qu'en vertu du règlement numéro RM-2017 nul ne peut faire usage ou permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifice;

Considérant que ce Conseil peut autoriser l'utilisation de feux d'artifice aux conditions qu'il jugera opportun;

Considérant la demande d'autorisation en lien avec des feux d'artifice présentée à ce Conseil par Mme Sandrine Potvin;

Considérant que l'utilisation des feux d'artifice devra être planifié avec l'aide d'un pompier ayant complété une formation d'artificier afin de s'assurer de la sécurité des lieux;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise l'utilisation de pièces pyrotechniques pour un feu d'artifice qui se tiendra au 23, rang Sainte-Cécile le 23 juin 2019 entre 23 h et minuit.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-124

Modification de l'offre de service en architecture pour l'immeuble du 33, rue Principale

Considérant le mandat confié à l'architecte Jean Paré pour l'immeuble du 33, rue Principale en vertu de la résolution numéro 2019-02-034;

Considérant que ce Conseil souhaite ajouter à ce mandat la préparation des plans et devis en architecture pour la réfection extérieure de l'immeuble du 33, rue Principale;

Considérant l'offre de service soumise pour ces travaux supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service présentée par l'architecte Jean Paré qui prévoit des honoraires de 2 100 \$ plus taxes pour la préparation des plans et devis en architecture pour la réfection du parement extérieur, le remplacement des fenêtres et l'isolation du bâtiment ainsi qu'un montant de 650 \$ plus taxes pour les services durant les travaux et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-01000-001.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.



2019-06-125

Contrat supplémentaire pour travaux de scellement de fissures dans divers rangs

Considérant que la résolution numéro 2019-05-101 adoptée le 7 mai 2019 accorde un contrat de 9 760 \$ plus taxes à la compagnie Lignes Maska pour des travaux de scellement de fissures pour une longueur de 8 000 mètres;

Considérant que la Municipalité dispose d'un budget de 15 000 \$ en 2019 pour des travaux de scellement de fissures;

Considérant que le prix unitaire soumis par Lignes Maska est inférieur au prix estimé par l'inspecteur municipal lors de la préparation du budget 2019;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil accorde à la compagnie Lignes Maska un contrat supplémentaire pour des travaux de scellement de fissures sur une longueur de 2 600 mètres et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-126

Contrat 2019 pour le fauchage des levées de fossés

Considérant les informations obtenues par l'inspecteur municipal,

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil accorde le contrat 2019 pour le fauchage des levées de fossés à M. Clément Cyr. Ledit contrat est octroyé au montant de 1 800 \$ plus taxes, les conditions sont identiques à celles de l'année 2018 et les travaux devront être réalisés entre le 30 juin et le 13 juillet 2019. Il est également mentionné que l'inspecteur municipal se chargera de faire exécuter un deuxième fauchage aux endroits nécessaires et résolu d'affecter cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-127

Approbation du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Saint-David

Considérant que le document *Rapport d'approbation du budget 2019* pour l'OMH de Pierre-De Saurel émis le 5 décembre 2018 prévoit un déficit de 9 339 \$ pour l'ensemble immobilier 2775;

Considérant que la municipalité de Saint-David doit contribuer à 10% de ce déficit ou recevoir 10% du bénéfice pour l'ensemble immobilier 2775 de l'OMH de Pierre-De Saurel;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil approuve le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel pour l'ensemble immobilier 2775, autorise le versement d'un montant de 934 \$ représentant 10% du déficit prévu et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-520-00-963.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-06-128

Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Montérégie

Considérant que l'adhésion de la Municipalité à Loisir et Sport Montérégie permet à la coordonnatrice en loisir d'avoir accès à des informations et services et que les municipalités parties à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services sont en accord avec cette adhésion;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise un montant de 94,96 \$ pour défrayer le coût de l'affiliation 2019-2020 de la municipalité à Loisir et Sport Montérégie et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-20-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

Levée de la séance

2019-06-129

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Stéphane Mélançon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière